

connaître. Si, comme je le prétends, le gouvernement canadien a imposé des conditions qui sont, en fait comme en droit, plus avantageuses à une mainmise étrangère qu'à une prise en charge canadienne, son intervention est contraire au lieu d'être utile.

Que penser de cette lettre d'intention? Hier, comme en fait foi la page 3480 du *hansard*, j'ai posé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources la question suivante:

Puis-je poser une question supplémentaire au ministre, monsieur l'Orateur? Il s'agit de la réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition, c'est-à-dire qu'il n'était pas au courant de la vente. Puis-je lui demander s'il se souvient d'une lettre en date du 18 janvier?

J'ai été le premier à souligner l'existence de cette lettre.

C'est une lettre d'intention concernant les parties en cause, et dans laquelle le nom du ministre est mentionné à propos de la vente en question.

Je le répète, le nom de M. Greene figure dans la lettre d'intention, et un des paragraphes donne l'impression que le ministre a imposé certaines conditions. Monsieur l'Orateur, des hommes d'affaires sérieux sont en lice de part et d'autre. Si le nom du ministre apparaît dans la lettre, comment pouvait-il hier déclarer ici qu'il ne sait rien de l'existence de cette lettre? Je l'ai ensuite acculé au pied du mur pour la troisième fois, en lui demandant:

Le ministre connaît-il l'existence de la lettre?

M. Greene a répondu:

Je sais qu'il y a eu un document écrit...

Il a éludé la question. On ne peut obtenir de renseignements du gouvernement. Il existe une lettre d'intention, et le ministre le sait fort bien. Il est très bien renseigné sur cette vente. Après avoir écouté le ministre, tant à la télévision que pendant la période des questions, et compte tenu des réponses doucereuses qu'il donne à la Chambre, je dois conclure que, pareil à un danseur de ballet, il va sans qu'on sache où il retombera. D'une part, il se rend à Denver et prononce des discours fortement teintés de nationalisme, pour se rallier les jeunes du pays et, de l'autre, il revient et répudie la totalité de ses propos. Voilà le genre de ministre qui gère l'aménagement des ressources au Canada.

Une voix: C'est un autre Jimmy Gardiner.

M. Woolliams: Jimmy Gardiner ne venait pas à la cheville de ces gens-là. Tout d'abord le ministre a dit qu'il ne savait rien de la lettre d'intention, puis il a fait un pas de côté, comme le danseur de ballet. Si un organisme de réglementation aux États-Unis est au courant de cette lettre, et si notre gouvernement a senti le besoin de s'en mêler, pourquoi alors n'a-t-on pas dit la vérité? Le gouvernement a-t-il demandé à M. Brown de garder cette lettre secrète? A-t-il demandé à Ashland de faire de même? Ils sont comme des gamins qui, allant barboter dans le lac, se laissent prendre à tel point par leur jeu qu'ils s'aventurent trop loin, perdent pied, et ne sachant pas nager, finissent par se noyer. Monsieur l'Orateur, notre gouvernement est en train de se noyer. Le gouvernement s'est compromis quand il a empêché les investisseurs canadiens de faire des offres comparables à celles des étrangers; c'est ce qui explique son silence et, de fait, sa supercherie.

• (8.40 p.m.)

D'aucuns prétendent que tous les ennuis tiennent à ce qu'on ait imposé le silence à M. Brown et à Ashland. M. Brown dit maintenant avoir des ennuis avec la Commission des valeurs des États-Unis à la suite de la lettre d'intention, parce que le gouvernement et le ministre s'en sont mêlés mais en refusant d'agir. J'ai en main le texte d'une interview remarquable qui a eu lieu à l'émission «Question Period» du 8 février. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était interviewé par Peter Stursberg, Don Newman and Douglas Fisher. L'animateur était Max Kepping. Les interviewers ont posé la question suivante:

Mais dans le cas de la Denison Mines, vous êtes intervenu il y a un an pour interdire la vente et maintenant vous confirmez la chose par un projet de loi. Pourquoi pas l'industrie pétrolière?

Je ne sais pas quelle est la position du ministre à ce sujet. L'industrie a certes le droit d'être au courant, de savoir ce que le gouvernement pense de la question constitutionnelle afin de conserver la confiance des investisseurs. Comme le leader du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) l'a si bien exposé, le gouvernement dit que l'uranium relève de la constitution, parce que c'est une entreprise publique qui sert les intérêts du Canada. Si nous pouvons agir ainsi pour une industrie, pourquoi ne le pouvons-nous pas pour le pétrole? Quelle est la position du gouvernement à l'égard du droit constitutionnel? Dans cette affaire, j'aurais cru que le gouvernement aurait demandé l'avis des légistes de la Couronne et qu'il aurait été prévenu au sujet de ses pouvoirs à cet égard. L'incertitude actuelle étouffe l'investissement. Les Canadiens ne peuvent obtenir les fonds nécessaires pour avoir la mainmise sur la Home Oil et toutes les autres compagnies qui sont en vente au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Dans cette entrevue, le ministre a répondu entre autres à une question:

Q. La vente de la Home Oil n'est-elle pas imminente cependant?
R. Ma foi, des pourparlers se poursuivent depuis un certain temps et je crois qu'elle est imminente, mais j'espère que grâce à la bonne volonté soutenue des parties, les vendeurs et l'acheteur, que nous pourrions mettre au point une méthode en vertu de laquelle cette compagnie demeurera canadienne sans avoir à recourir à...

Voici la question que je voudrais poser: Cela est-il juste? Pendant combien de temps les acheteurs américains continueront-ils à nous présenter des offres si, chaque fois qu'ils veulent acheter une société comme la Home Oil, nous leur répondons: Nous voulons que ce soit une société canadienne qui l'achète à ce prix? Les Américains sont des hommes d'affaire avertis et ils n'ont pas l'habitude d'être traités comme des ânes dans notre pays. Lorsqu'ils ont une offre à faire, ils veulent savoir s'ils ont quelque chance de la voir acceptée. Il faut être de bonne foi.

Nous devons établir des priorités et des lignes de conduite en matière d'exemptions fiscales. Si nous les avons établies, les Canadiens n'hésiteraient pas à s'aventurer dans ce domaine, car ils doivent être encouragés à le faire. Nos banques à charte devraient assouplir leur ligne de conduite et consentir des prêts aux Canadiens de sorte